

Étaient présents :

Direction Académique : Madame Niquet-Petitpas, Inspectrice d'académie, Directrice Académique des services de l'Éducation nationale de la Nièvre, Monsieur Gien, A-Dasen, Madame Girard-Blanc, Secrétaire Générale, Mesdames Fort et Paquet, Inspectrices de l'Éducation nationale, Madame Waeckerlé, Conseillère pédagogique, Madame Gracedieu, Infirmière Conseillère Technique Départementale, Monsieur Boulade, référent-directeur

ÉMAS : Monsieur Goutorbe, Directeur du Pôle Enfance de la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre, Madame Ibundé, Cheffe de service de l'ÉMAS, Madame Boussiquet, éducatrice spécialisée à l'ÉMAS

Directrices et directeurs d'écoles, représentants les organisations syndicales : Madame Bertin (FSU), Monsieur Basely, Mesdames Boyer et De Carvalho (UNSA), Madame Cyprés (SGEN-CFDT)

Étaient excusées : Mesdames Chaumereuil et Gien, Inspectrices de l'Éducation nationale

Madame la Directrice Académique remercie l'ensemble des participants à ce groupe Blanchet pour leur disponibilité.

1. Présentation de l'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (ÉMAS)

L'ÉMAS est un dispositif d'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques pour prévenir des ruptures scolaires, favoriser et renforcer l'école inclusive, en faveur des élèves du 1er et 2nd degré, avec ou sans notification MDPH. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'équipe est pluridisciplinaire et les compétences de tous les partenaires qui gravitent autour de l'élève, sans toutefois se substituer aux dispositifs existants.

La directrice ou le directeur d'école fait part des difficultés rencontrées par l'équipe à son inspectrice de circonscription, qui peut saisir l'ÉMAS. Monsieur Michon, conseiller pédagogique ASH, est l'interlocuteur privilégié, qui fait le lien entre l'ÉMAS et l'Éducation nationale. Actuellement, l'ÉMAS a été saisie vingt fois, principalement pour des élèves de maternelles, pour des élèves à troubles autistiques ou comportementaux. L'ÉMAS peut également être sollicité pour des sensibilisations et intervient sur la formation des AESH. Les interventions dans les écoles se déroulent généralement en binôme (éducatrice spécialisée et psychologue), pour des observations en situation de classe et en hors classe ; l'équipe pluridisciplinaire échange alors sur les observations et le contenu de la saisine, pour définir un plan d'action, qui peut être proposé à l'ensemble de la communauté éducative.

L'intervention ne se déroule pas directement auprès de l'élève, sauf exception, mais bien auprès de l'équipe, en complément des interventions qui peuvent être mises en place par le groupe d'appui départemental « difficultés comportementales ».

Pour la FSU, la présentation des missions permet de lever les inquiétudes sur l'externalisation possible de la prise en charge de la difficulté scolaire.

Le SGEN s'interroge sur les modalités de saisine de l'ÉMAS et son champ géographique d'intervention. La fiche de saisine est téléchargeable sur <http://www.fol58.org/fr/pages/action-sociale/presentation-pole-enfance/pole-enfance-nievre/emas-58.html> ; les documents figurent également sur l'espace directeurs Ariane 58 : <https://ariane58.ec.ac-dijon.fr/2022/01/31/accompagnement-des-eleves-a-besoin/> Aucune saisine n'est traitée sans le consentement des représentants légaux.

L'ÉMAS intervient sur l'ensemble du territoire, de manière rapide et réactive. Il est nécessaire que la saisine passe par l'IEN de circonscription, de façon à avoir un tableau de bord des difficultés, qui permettra de relayer ces difficultés avec le groupe d'appui et les équipes de circonscription pour proposer le meilleur accompagnement. Il est impératif, dans la fiche de saisine, de rester factuel.

L'UNSA remercie pour cette présentation d'un dispositif pas forcément connu par les équipes.

Une présentation de l'ÉMAS a été faite aux enseignants référents du département ; les psychologues scolaires, les infirmières scolaires, les assistants sociaux des élèves et les directrices et directeurs d'écoles nouvellement nommées pourront également bénéficier d'une présentation du dispositif, qui pourra également être proposée lors des réunions de rentrée de circonscription.

2. Contexte sanitaire

En septembre 2021, 29 cas de Covid avaient été déclarés ; sur le pic de janvier, 4683 déclarations ont été faites et, en février, 1699, soit plus de 6700 cas recensés pour le 1^{er} degré. 149 personnels Éducation nationale en maternelle ont été positifs depuis septembre, 44 en élémentaire, 102 en lycée et 43 en lycée. En septembre, dans le premier degré, 4 classes étaient fermées, 69 en janvier et 67 en février. Depuis la rentrée de février, 15 cas ont été recensés et aucune classe n'est fermée. Les directrices et directeurs sont remerciés pour le travail réalisé, en collaboration avec la cellule Covid-19, tout au long de cette difficile période.

Le protocole sanitaire a été allégé : il n'est plus nécessaire de produire une attestation sur l'honneur et un test à 2 jours est préconisé si un cas positif est déclaré dans une classe. Le masque n'est plus obligatoire en extérieur. Une évolution du protocole est attendue pour le 14 mars.

La FSU demande s'il est possible pour les élèves de prendre à nouveau les bus de ville. Même si le protocole sanitaire ne l'interdit pas, la vigilance reste toutefois de rigueur ; il convient par conséquent de limiter le plus possible le brassage des élèves avec les populations, en évitant les heures de pointe dans ces transports et en étant vigilant sur les zones de contacts. Dans le bus de ville, il reste nécessaire de circuler masqué. Il ne faut rien s'interdire mais ne pas tout s'autoriser.

L'UNSA demande s'il est possible de reprendre les inclusions scolaires et les temps de décloisonnements. Les inclusions scolaires n'étaient plus interdites ; en ce qui concerne les décloisonnements, il convient là encore de rester très vigilant.

Le SGEN rappelle que certains élèves pouvaient être inclus dans plusieurs classes, en raison de leurs besoins et interroge sur la possibilité de maintenir ce type d'inclusions multiples. Là encore, il est nécessaire d'étudier au cas par cas, en fonction de l'intérêt de l'élève et des conditions matérielles d'inclusion.

Une grande vigilance est toujours de mise pour assurer au maximum, en fonction des moyens disponibles, les remplacements de collègues absents. C'est pourquoi, pour l'instant, les stages de formation sur temps scolaire sont toujours suspendus, pour éviter un brassage trop important. Certaines formations seront toutefois maintenues, comme par exemple la formation initiale des directrices et directeurs nouvellement nommés. Un planning est en cours de finalisation, pour permettre au mieux le remplacement des décharges de direction qui n'ont pas pu être assurées pour les directrices et directeurs qui ont pris en charge, par solidarité, les classes lors de l'absence de collègues.

La FSU regrette que toutes les journées de décharge de direction perdues ne puissent pas être remplacées et interroge sur la possibilité que les collègues soient prévenus de la récupération d'une journée de décharge, par exemple pour organiser au mieux les admissions de nouveaux élèves. Le maximum des journées dues sera récupéré et les directrices et directeurs seront prévenus en amont, dans la limite du possible.

Le SGEN fait part d'une difficulté avec, en février, une demande du CMS de mise à jour des mouvements d'élèves. Or, via Onde, il est possible d'avoir rapidement un document préétabli, qui ne satisfait pas la demande du CMS. La difficulté sera examinée et une solution sera proposée.

3. Dispositif d'évaluation des écoles

Un diaporama présenté est joint en annexe, qui rappelle et précise les objectifs du dispositif. Les deux écoles de Château-Chinon ont déjà été évaluées en décembre ; cinq autres le seront pour cette fin d'année scolaire : le RPI Challuy-Sermoire et les écoles primaires de Luzy, Neuvy-sur-Loire, Saint-Benin d'Azy et Saint Éloi. Pour l'année scolaire 2022-2023, chaque IEN fera trois évaluations d'écoles/RPI par an pour que, sur les quatre prochaines années, toutes les écoles du département soient évaluées. Pour les écoles de moins de quatre classes, en dehors des RPI, seule l'auto-évaluation sera proposée, avec un accompagnement par l'équipe de circonscription.

Ce dispositif est l'occasion de mettre en avant les points positifs du fonctionnement global de l'école, mais aussi de réfléchir aux améliorations à mettre en œuvre. Si le dispositif représente un nombre important d'heures de travail, chaque professionnel y trouvera néanmoins un intérêt personnel, professionnel, riche en échanges, qui donnera l'opportunité à tous de se rencontrer pour progresser, avancer autrement ensemble, dans l'intérêt de tous. Ces évaluations d'écoles seront ouvertes aux directrices et directeurs qui auraient envie de faire partie d'une équipe d'évaluateurs externes.

Pour le SGEN, il sera nécessaire de vivre une évaluation d'école pour réellement se rendre compte du dispositif.

La FSU rappelle que le dispositif est une commande institutionnelle, se demande quels sont les temps institutionnels qui seront monopolisés pour permettre aux équipes de s'emparer du dispositif et y répondre de la meilleure façon. Elle s'inquiète enfin de la lourdeur du dispositif, qui pourrait décourager les équipes fatiguées par le contexte actuel. Madame la Directrice Académique précise que c'est une commande qui n'est pas nouvelle, qui correspond à une réflexion politique de longue date, arrivée désormais à maturité, mais qui correspond également à une réflexion stratégique qui répond aux besoins des acteurs et qui pourrait déboucher, dans la mesure des moyens de remplacements disponibles, sur la mise en place d'un accompagnement particulier pour les équipes des écoles évaluées. Ce dispositif est donc l'opportunité d'avoir un regard extérieur, qui ne soit pas lié à une promotion, pour réfléchir sur son fonctionnement professionnel.

L'UNSA rappelle que les directrices et directeurs concernées avaient effectivement été prévenues et s'inquiète également de l'aspect chronophage du dispositif.

Lors du prochain groupe Blanchet, un point pourra être fait de la part des évaluateurs externes et des directrices et directeurs des écoles qui auront été évaluées.

4. Expérimentation directrices et directeurs d'école du secteur de Magny-Cours, réseau PAS MGEN

Pour agir en faveur de la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail, le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) et la MGEN ont signé un accord cadre, créant les Réseaux Prévention Aide et Suivi (Réseaux PAS). Ces réseaux sont pilotés et financés à parité par l'Éducation nationale et la MGEN. Ils permettent dans le cadre d'échanges paritaires de contribuer aux actions de formation et d'accompagnement des agents.

L'expérimentation mise en place sur le secteur de Magny-Cours a pour objectif, sur 7 séances, la mise en place d'un atelier d'expression et d'analyse du travail autour des situations de tensions et de mal-être au travail au sein des écoles, en s'inscrivant dans une volonté de prévention des fragilités qui ont pu être observées (fragilités renforcées par les contextes sanitaire et sécuritaire et par la judiciarisation de la société), avec l'appui de Monsieur Dupond, psychologue du travail de la MGEN. Les directrices et directeurs des écoles primaires sollicitées pour l'expérimentation sont celles et deux des écoles de Magny-Cours, Chantenay Saint Imbert, Saint Parize le Châtel, Luthenay-Uxeloup, ainsi que de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Saint Pierre le Moutier. Les échanges de cette expérimentation restent entre les directeurs volontaires pour participer et le psychologue du travail et ne concernent pas l'IEN.

L'UNSA demande s'il est prévu que le dispositif soit étendu à d'autres écoles ou d'autres secteurs. Dans le cadre du partenariat avec la MGEN, il est envisageable que la démarche soit élargie à un autre périmètre, qui regroupe des problématiques communes. Elle peut être également élargie à un réseau d'école.

La FSU, l'UNSA et le SGEN s'accordent sur la richesse de cette initiative, qui donne l'occasion aux directrices et directeurs de trouver ensemble des solutions à des problématiques communes, et partagent la volonté d'extension de la démarche.

5. Formation à la communication et à la médiation pour les membres du GT directeurs

Deux formations pour accompagner les directrices et directeurs d'école en renforçant les échanges entre pairs sur des problématiques communes avaient été prévues, qui n'ont pas pu être mises en place en raison du contexte sanitaire.

- Une formation à la communication, avec l'appui de Philippe Thémiot, pour outiller les directrices et les directeurs sur la gestion, la conduite de réunions d'équipes et la communication.
- Une formation avec l'appui d'une médiatrice du privé, pour les outiller sur la médiation.

Ces deux formations des membres du GT directeurs seront prévues sur temps scolaire et permettront une ouverture sur les circonscriptions, en donnant l'occasion aux directrices et directeurs membres du GT directeurs d'être personnes ressources auprès de leurs collègues.

6. Analyse par circonscription des effectifs de la Nièvre

L'analyse par département des effectifs laisse apparaître une différence importante entre les prévisions remontées par les écoles et les constats des effectifs réalisés (717 élèves) ; si une erreur d'un ou deux élèves par école peut paraître peu, cette erreur rapportée à l'ensemble des écoles du département prend une proportion plus importante. Depuis l'année précédente, le document de transparence est transmis aux directrices et directeurs, pour leur permettre d'avoir une vision d'ensemble du département.

Les éléments présentés par circonscription figurent en annexe de ce compte-rendu.

La FSU fait remarquer qu'il y a une importante fluctuation des populations, qui peut rendre difficiles les prévisions d'effectifs. Madame la Directrice Académique précise que, si la fluctuation des populations est un élément à prendre en compte, cette fluctuation reste interne au département et qu'il est difficile d'expliquer l'écart important entre les prévisions d'effectifs et le constat d'effectifs par ce seul paramètre.

Pour le SGEN, les directrices et directeurs essaient d'avoir des données chiffrées les plus justes et la prévision d'effectifs est un exercice difficile à réaliser en novembre, avec les incertitudes liées par exemple à des possibles déménagements. Madame la Directrice Académique rappelle qu'il faut tendre le plus possible vers la réalité.

L'UNSA rappelle que la problématique des enfants du voyage peut également compliquer l'exercice des prévisions.

7. Questions diverses

Question de la FSU : En quoi la loi Rilhac va-t-elle changer le fonctionnement dans les écoles ?

En l'absence des décrets d'application, il est difficile d'apporter une réponse précise à cette question.

Madame la Directrice Académique clôt la séance en espérant qu'il soit à nouveau possible d'organiser la prochaine rencontre en présentiel.